Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_130-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 04 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Arlette BUZARE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Novembre 2025
Date de l'affichage	28 Novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2025_130 **Demande de fonds de concours (contrat territorial) à Lorient Agglomération à hauteur de 125 000 € pour la glisse urbaine : le skatepark de Kergroez tr.2**
(abroge et remplace la délibération n°2025_104 du 02/10/2025)

Rapporteur : C. Guéguen

Partie glisse urbaine du pôle multisites pour le développement de pratiques sportives émergentes que sont aujourd'hui les sports de GLISSE NAUTIQUE (surf, kitesurf, para-surf, wingsurfing, Surfing Life Saving...) et de GLISSE URBAINE (skate...), le **skatepark de Kergroez** est réalisé en 2 tranches :

- La tranche 1 du skatepark a permis de construire un bowl de classe A en béton quartzé de 1200 m², ouvert fin mai 2024.

- La tranche 2, objet de cette demande, est le complément de ce qui a été réalisé et va permettre l'extension du bowl par la construction d'un street flow de 900 m², qui rendra la glisse accessible pour tous les niveaux. Le street flow assure, en quelque sorte, la continuité du surf sur le béton.

Dans le but de répondre à une demande croissante de la part des jeunes et des passionnés des sports de « glisse urbaine » de notre commune, notre choix s'est porté sur la réalisation d'un skatepark (bowl) de Classe A.

Cette réalisation répond aux standards professionnels en matière de conception de sécurité et de polyvalence d'usage.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_130-DE

Le choix s'appuyait sur plusieurs éléments déterminants, à la fois, en lien avec des besoins du territoire et des ambitions portées par le projet.

À ce jour, aucun skatepark (bowl) de classe A n'existe dans notre région. L'offre de proximité actuelle se limite à quelques installations dites de « loisirs » souvent pas adaptées pour une pratique dite « de niveau » (technique, évolution, compétition).

Cet équipement représente bien plus qu'un équipement sportif. Sa réalisation a aussi pour objectif de proposer un lieu d'échange, de cohésion sociale, de promouvoir des modes de vie actifs et enfin de favoriser l'inclusion grâce à un accès libre et ouvert à tous.

Les sports de « glisse urbaine » connaissent un essor majeur depuis de nombreuses années, notamment depuis l'entrée des disciplines aux Jeux Olympiques.

Le Skatepark permettra une pratique libre mais aussi une utilisation encadrée et organisée avec le soutien de notre club local et permettra la tenue d'initiations, de stages, de compétitions régionales et nationales générant un impact social, éducatif et économique notable. Il a été réalisé avec les futurs usagés pour une adaptation optimale à leurs besoins réels.

De nombreux établissements scolaires et autres associations ont des créneaux d'utilisation du skate avec le club.

L'équipement de cette envergure deviendra un point d'ancrage pour la jeunesse locale et un facteur de rayonnement de notre commune sur le secteur et la région.

Il permettra de renvoyer une image dynamique et inclusive de notre territoire tout en valorisant les cultures urbaines et des pratique sportives non institutionnelles.

Ce projet permettra de voir naître un lieu emblématique pour notre ville.

Le skatepark avec son bowl de classe A et son futur street flow de classe B, est un équipement unique en Bretagne.

Il a d'ailleurs accueilli, du 25 au 29 juin dernier, les finales nationales de championnat de France de skateboard en catégorie BOWL, en partenariat avec la Ville de Guidel et sous la houlette de la Fédération Française de Roller et Skateboard.

Différentes aides ont été sollicitées ou sont à demander pour ce projet dont Lorient Agglomération avec le contrat territorial, objet de la présente délibération.

Tableau de financement au 19/11/2025

Coût du projet		
		€ HT
Glisse urbaine SKATE PARK (tr. 2)	Études, MOe et tvx tr.2	359 925 €
	Coût TOTAL	**359 925 €**

Subventions	
	En €
Région Bien Vivre Partout en Bretagne (tr 2)	69 211 €
Contrat territorial Lorient Agglo (tr 2)	125 000 €
Région /ANS (tr 2) en attente	*40 000 €*
Autofinancement	125 714 €
TOTAL	**359 925 €**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215600784-20251204-DEL_2025_130-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216 5, autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ;

VU la délibération de Lorient agglomération, en date du 12 décembre 2023, mettant en place le dispositif de contrat territorial et approuvant son règlement d'attribution ;

VU les statuts de Lorient Agglomération ;

CONSIDÉRANT que la Commune de GUIDEL souhaite compléter la première tranche de son skatepark (bowl de classe A) par la construction d'un street flow de 900 m², qui rendra la glisse accessible pour tous les niveaux et que dans ce cadre, il est envisagé de solliciter un fonds de concours à Lorient Agglomération au titre du dispositif de Contrat territorial,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 19 novembre 2025 ;

ABROGE la délibération n°2025_105 du 02/10/2025 ;

DÉCIDE de demander de demander à Lorient agglomération, au titre du dispositif de contrat territorial, un fonds de concours d'un montant de 125 000 euros, pour le projet d'investissement de la tr.2 du skatepark de Kergroez (pôle de glisse urbaine) ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande, notamment la convention portant attribution du contrat territorial à la Commune pour le projet d'investissement considéré et les avenants de prorogation, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 05 Décembre 2025
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.